

Au sommaire

- 8 ACTES COURANTS - IMMOBILIER**
Vente. Nullité du mandat en l'absence de date certaine
- 9 ENTREPRISE**
Liquidation judiciaire. Compensation d'une créance de loyers avec une astreinte pour exécution de travaux
- 10 FAMILLE - PATRIMOINE**
Divorce / Séparation de corps. Contribution aux charges du mariage et financement par un époux d'un investissement locatif indivis
- 12 FISCAL**
Contrôle et contentieux. Création par la DGFIP d'un fichier des contrats de capitalisation et d'assurance-vie
Publicité foncière. Réorganisation de certains services de la publicité foncière et de l'enregistrement
Contrôle et contentieux. Derniers avis rendus par le Comité de l'abus de droit fiscal
- 19 RURAL**
Aménagement foncier. Renouvellement du droit de préemption de la SAFER Bourgogne - Franche-Comté
Baux ruraux. La nécessité d'obtenir ou non une autorisation d'exploiter au sein d'un GAEC doit être appréciée du chef de la société
- 21 PROFESSION**
Notaires. Modification du tarif des notaires

À LA Une

Les principales mesures de la loi pour une République numérique

La loi pour une République numérique, publiée au *Journal officiel* du 8 octobre 2016, ne manquera pas d'attirer l'attention des praticiens.

Le texte prévoit de nombreuses dispositions parmi lesquelles la simplification des mesures destinées à favoriser la dématérialisation dans le cadre des ventes, des cessions ou des baux, le renforcement du contrôle des locations de courte durée, l'instauration de nouvelles obligations d'entretien imposées aux propriétaires de terrains sur lesquels se situent des réseaux de téléphonie, ou encore l'introduction de mesures de protection des données à caractère personnel après décès. > **LIRE P. 1**